

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi ouvrant au Département des Finances, des crédits supplémentaires aux Budgets des exer- cices 1843 et 1844.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordon-
nons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département des Finances, comme supplément au Budget
des dépenses, exercice 1843 :

a. Un crédit de *six cent vingt-deux francs trente centimes* (622 fr. 50 c.),
destiné au paiement de frais de voyage et de séjour, sur déclarations relatives
à un exercice clôturé, et partie à l'exercice 1842 dont le crédit est insuffisant.

Cette somme formera l'article 9 du chap. 1^{er}, exercice 1843, fr. 622 50

b. Un crédit de *sept cent soixante-cinq mille huit cent quatre-
vingt-sept francs soixante-treize centimes* (765,887 fr. 75 c.),
pour pourvoir au paiement des dépenses du service de la caisse
générale de l'État pendant les années 1838, 1839 et 1840 ;

Cette somme formera l'article 3 du chapitre II du même
Budget. 765,887 75

c. Un crédit de *vingt-un mille cinq cent vingt-cinq francs*
(fr. 21,525), pour faire face aux dépenses résultant de l'exécu-
tion de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, et qui formera
l'art. 3 du chapitre VI du Budget précité. 21,525 »

d. Un crédit de *quinze mille francs* (15,000 francs), destiné au
paiement des dépenses relatives à des exercices clôturés, et par-
ticulièrement de celles qui se rapportent à des termes antérieurs
au 1^{er} octobre 1830.

Cette somme formera l'art. 4 du chapitre VI. 15,000 »

Ensemble *huit cent trois mille trente-cinq francs trois cen-
times*. fr. 803,053 05

(2)

ART. 2.

Il est ouvert au même département un crédit de *vingt-six mille sept cent vingt-cinq francs* (26,725 fr.), pour faire face aux dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, et qui formera l'art. 3 du chapitre VI du Budget des Dépenses de 1844.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 2 Mars 1844.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) D'HOFFSCHMIDT.*

*Les Secrétaires,
(Signés) DE RENESSE.
HUVENERS.*